

CHSCTMEN du 10 février 2021

Déclaration liminaire FSU



Depuis bientôt un an, les personnels de l'Éducation nationale sont mobilisés pour maintenir au plus haut niveau le service public d'Éducation. Mais depuis bientôt un an, nous allons devoir porter en CHSCT ministériel les mêmes constats.

Alors que les personnels, tout comme les élèves, sont mis à rude épreuve par la situation, alors que l'épidémie est loin d'être terminée et que la diffusion des variants a substantiellement changé la donne, la communication du gouvernement et du ministère a continué d'être cacophonique. Comme depuis le début de la crise, les membres du gouvernement se sont contredits en janvier sur les mesures envisagées pour faire face à la nouvelle vague épidémique. La FSU le rappelle, les personnels ont besoin de se projeter, de programmer sur l'année leur activité et celle des élèves.

Le ministère a cependant publié un nouveau protocole sanitaire le 1er février. Mais encore une fois sans avoir consulté préalablement le CHSCT ministériel.

Parallèlement à ce protocole, qui commence à être un peu plus strict sur la fermeture des classes dès le premier cas de variant et qui évoque les détecteurs de CO2 pour l'aération des salles, la foire aux questions du ministère est en constante évolution.

Il est certes nécessaire d'adapter les consignes à l'évolution de la situation ou des connaissances scientifiques. Pour autant, le manque d'anticipation et le refus de prendre des mesures plus strictes aboutissent à des incessantes modifications qui entravent la mise en œuvre sur le terrain et qui risquent d'aboutir à une fermeture dont on connaît les limites.

La gestion des cas contacts, des cas positifs, de l'isolement, l'information des personnels restent hétérogènes et défaillantes dans bon nombre d'endroits. Alors que nous allons aborder durant cette réunion du CHSCTMEN la question de l'imputabilité de la covid-19 au travail, la traçabilité des expositions n'est pas organisée. D'après une enquête rapide dans le second degré par la FSU, les personnels ne sont pas informés des cas positifs ou contacts dans 40% des établissements et dans près de 30% des établissements, le traçage et l'isolement ne sont pas systématiques.

La période des vacances d'hiver a débuté, il faut que le retour de vacances soit anticipé, y compris en moyens supplémentaires de remplacement.

La difficulté à appliquer les consignes comme le non brassage en cantine et l'aération des salles, est aussi liée au manque de personnels et aux locaux vétustes ou exigus dont l'inadaptation au travail en temps ordinaire est révélée par la situation de crise dans laquelle nous sommes installés dans la durée. Dans le premier degré, la pénurie de remplaçant-es implique le non respect du protocole : les élèves sont brassés dans les autres classes faute de remplaçant-es.

La FSU rappelle qu'il faut des moyens humains supplémentaires pour assurer l'application des mesures sanitaires. Même s'ils sont déjà publiés, nous reviendrons durant cette réunion sur certains points du protocole et de la foire aux questions qui posent problème. Le manque de moyens apparaît aussi pour les personnels vulnérables qui subissent de plus en plus de pressions. Nous dénonçons le fait qu'il est demandé à certains agents de revenir en établissement ou de passer en arrêt maladie.

Par ailleurs, la FSU tient à alerter sur la situation à Mayotte. Alors que le taux d'incidence y est alarmant, que le système de soins est saturé, il est demandé aux enseignant-es de continuer à se rendre dans les établissements pour faire passer le travail aux élèves.

Concernant la stratégie de dépistage, la FSU demande à avoir des précisions. Le ministère a-t-il un retour d'expérience ? Les conditions actuelles de mise en œuvre de la campagne de dépistage ne permettent pas l'accès au plus grand nombre d'agent-es tout en provoquant le brassage et ne sont pas suffisamment ciblées sur les zones les plus touchées par l'épidémie pour être pertinentes. La FSU demande que le dépistage soit assuré par des équipes mobiles sur les lieux de travail. Par ailleurs, la FSU dénonce à nouveau les pressions exercées sur les personnels infirmiers de l'éducation nationale qui doivent poursuivre leurs missions auprès des élèves, lesquels sont particulièrement demandeurs dans la période.

Concernant les professeurs d'EPS, ils auront décidément tout fait ces derniers mois : du distanciel, des cours en gymnase, sans gymnase, avec masques, sans masque, de l'entretien physique... Ils auront surtout fait, défait, refait... pour s'adapter jusqu'à... l'inacceptable ! L'annonce du 14 janvier dernier les plonge davantage dans les abîmes de l'incompréhension, du désarroi, de la colère et de la fatigue... cette décision est à rebours des bilans établis lors de la période de confinement qui montraient l'importance de la pratique sur la santé physique et psychologique ainsi que sur le lien social. Avant d'arriver à cet extrême, certaines solutions avaient été pourtant proposées par la FSU, comme la mise en place des classes en demi-groupe pour toutes les écoles et EPLE. Malheureusement, cette demande a toujours été refusée et aujourd'hui les annonces gouvernementales, au regard des conditions météorologiques hivernales, reviennent tout simplement à la suppression des cours d'EPS, privant ainsi nos élèves du temps de respiration et d'activité physique nécessaires pour ne pas alimenter une crise sanitaire supplémentaire : celle de l'inactivité galopante.

Entre mépris d'une discipline qui semble être jugée comme « *non essentielle* » et de la jeunesse qu'on prive de ces moments d'apprentissages, d'expression, de plaisir et de partage, cette décision génère une grande colère dans la profession. Les professeurs d'EPS se retrouvent en situation de travail empêché et en grande souffrance.

Nous abordons enfin ce jour l'instruction par le CHSCT du plan national d'action Egalité professionnelle alors que celui-ci a été présenté pour avis et adopté en CTMEN le 16 décembre dernier. Pourtant la DGRH avait deux ans pour associer les membres du CHSCTMEN à son élaboration et ainsi se conformer au 2ème protocole d'accord Egalité professionnelle adopté dans la Fonction publique en 2018. La FSU dénonce cette mise à l'écart du CHSCT par le ministère. Elle exige que cette instance soit désormais associée à la mise en œuvre et au suivi des axes et actions qui lui incombent. La FSU entend veiller à ce que les principes de droit à l'égalité soient rendus effectifs. Pour se faire, elle souhaite entendre le ministère sur le portage politique et concret qu'il va mettre à disposition des académies. Axe par axe, point par point, la déclinaison opérationnelle, les moyens humains, financiers et organisationnels doivent être présentés, interrogés et discutés. En

premier lieu la FSU portera une candidature à la fonction de référent égalité professionnelle comme le prévoit l'article 5.2 du plan d'action.

Enfin, nous attendons toujours les réponses aux avis déposés ces derniers mois. La majorité nécessitait une réponse rapide au risque de les rendre obsolètes dans ce contexte de crise sanitaire.

Pour terminer, nous réitérons notre demande d'un groupe de travail du CHSCTMEN sur les suites de l'assassinat de Samuel Paty. La FSU rappelle que c'est au CHSCT qu'incombe le traitement des sujets santé, sécurité et conditions de travail.